

## **Accord sur la promotion et reconversion en alternance dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif du 7 Décembre 2020**

### **PREAMBULE**

Les signataires du présent accord visent l'ouverture du dispositif de promotion par l'alternance aux qualifications répondant aux critères « *de forte mutation de l'activité et de risque d'obsolescence des compétences* », requis par l'ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019, pour permettre l'extension de l'accord du secteur.

Le secteur sanitaire, social, médico-social privé à but non lucratif est aujourd'hui confronté à de fortes mutations des métiers, dans un contexte de fortes tensions sur certains d'entre eux, comme en attestent les résultats de l'Enquête Emploi 2017 réalisée par l'observatoire prospectif des métiers et qualifications du secteur.

Notre secteur d'activité fait face depuis plusieurs années à des difficultés de recrutements. La crise sanitaire liée à la Pandémie ne fait qu'aggraver cette situation. Plusieurs études plus récentes viennent confirmer les résultats de l'Enquête Emploi

Sur le secteur des EHPAD, l'étude menée en 2018 par la DREES (Mahel BAZIN et Marianne MULLER, « *Le personnel et les difficultés de recrutement dans les EHPAD* », Études et Résultats, n°1067, Drees, juin.) démontre ces difficultés de recrutements : « *Le renouvellement du personnel est fréquent dans les EHPAD, 15 % du personnel ayant moins d'un an d'ancienneté. Il s'avère difficile de gérer cette situation pour une partie de ces établissements puisque 44 % déclarent rencontrer des difficultés de recrutement, entraînant dans 63 % d'entre eux, la présence de postes non pourvus depuis plus de six mois* » ou de « *faisant fonctions* » sur ces postes

L'ouverture au dispositif de promotion par l'alternance est une garantie de sécurisation des parcours professionnels répondant à trois objectifs stratégiques de la politique emploi formation des branches du secteur :

- Garantir la qualité de la prise en charge des personnes les plus vulnérables ;
- Accompagner les mutations des emplois liées aux évolutions technologiques économiques et organisationnelles du secteur d'activités ;
- Développer des parcours professionnels, favoriser la promotion sociale des salariés et développer l'attractivité du secteur.

Le présent accord, dans toutes ses dispositions, annule et remplace celles de l'accord du 29 octobre 2019 sur la promotion et reconversion en alternance dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

### **CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD**

Le présent accord est applicable dans le champ dévolu au secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif défini par l'avenant n°3 à l'accord 2005-03 du 18 février 2005.

### **Article 1 – OBJECTIFS**

La reconversion ou la promotion par alternance a pour objet de permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation ou par des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience mentionnées à l'article L. 6313-5.

### **Article 2 – PUBLICS VISÉS**

La reconversion ou promotion par alternance concerne :

- Les salariés en contrat à durée indéterminée ;
- Les salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée conclu en application de l'article L.5134-19-1 du Code du travail, soient les salariés en CDI/contrat unique d'insertion (CDI/CUI) ;
- Les salariés placés en position d'activité partielle mentionnée à l'article L.5122-1.

Pour pouvoir accéder à ce dispositif, les salariés ne doivent pas avoir atteint un niveau de qualification sanctionné par une certification professionnelle enregistrée au RNCP au grade de licence (niveau 6).

Il est précisé que les infirmiers diplômés avant 2012 sont éligibles au dispositif en application du décret n°2010-1123 du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique.

Il est également précisé que les assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés et conseillers en économie sociale familiale diplômés avant 2018 sont éligibles au dispositif en application de l'Arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation. Le grade licence n'étant octroyé qu'à l'issue d'une formation entamée à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

### **Article 3 – CERTIFICATIONS ELIGIBLES**

Conformément aux dispositions de l'article L.6324-3 le présent accord définit les certifications professionnelles éligibles au dispositif.

Après avis de la CPNE-FP, les parties ont établi une liste de certifications correspondant à des métiers en tension dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif

2

et permettant d'anticiper et faire face à des risques d'obsolescence des compétences de certains professionnels. Cette liste a été établie sur la base des résultats des travaux de l'observatoire prospectif des métiers et qualification et plus particulièrement sur ceux de l'enquête emploi 2017.

Des facteurs externes et internes : évolutions technologiques, évolutions des prises en charge, des pratiques de travail, évolutions législatives, les plans gouvernementaux, ... impactent directement le fonctionnement de nos établissements.

De fait, notre secteur est traversé par des transformations profondes qui posent un risque d'obsolescence de compétences, voire une menace sur l'emploi de certains professionnels, mais aussi qui ouvrent de nouvelles opportunités pour ces professionnels. Les actions de reconversion par l'alternance pourront accompagner la sécurisation des parcours des professionnels, autour de 3 objectifs :

- Garantir la qualité de la prise en charge des personnes les plus vulnérables ;
- Accompagner les mutations des emplois liées aux évolutions technologiques, économiques et organisationnelles du secteur d'activités ;
- Développer des parcours professionnels, favoriser la promotion sociale des salariés et développer l'attractivité du secteur.

**1. Garantir la qualité de la prise en charge des plus vulnérables.**

Il s'agit de qualifier les professionnels du soin et de l'accompagnement médico-social et social et d'adapter leurs compétences aux nouvelles exigences et attentes sociales de prise en charge, via l'acquisition de certifications visant des prises en charges adaptées aux besoins des publics accueillis en établissement sanitaire ou médico-social. Il s'agit de permettre l'acquisition de qualifications :

- De premier niveau technique (ex: Diplôme d'aide-soignant ou d'accompagnement éducatif et social), pour des professionnels agents de services ou animateurs
- Paramédicales (diplômes de masseur kinésithérapeute par exemple) ou médicotchnique (brevet de préparateur en pharmacie). Ces certifications visent des métiers devenus en tension, car essentiels à la prise en charge de pathologies chroniques avec une optique de préservation des capacités et de l'autonomie des patients

Par ailleurs et plus spécifiquement, il s'agira de permettre des formations de spécialisation nécessaires à l'exercice de l'emploi, telles que le diplôme d'Etat (DE) d'infirmier de bloc opératoire.

**Les professionnels concernés sont :**

- Les agents de services
- Les aides-soignants
- Les infirmiers
- Les accompagnateurs éducatifs et sociaux
- Les animateurs

3

- Tout autre professionnel du secteur visant une des certifications visant un métier en tension listées ci-après, n'ayant pas atteint le grade de licence (niveau 6)

**Les certifications visées sont :**

<b>Certification</b>	<b>Niveau</b>	<b>Certificateur</b>	<b>n° fiche RNCP</b>
Agent de Service Logistique et d'Hospitalité en milieu médico-social (ASLH)	3	FORMAT Différence	RNCP31882
TP - Agent de service médico-social	3	Ministère du travail	RNCP35028
CQP Surveillant de nuit qualifié	3	CPNE-FP Sanitaire social et médico-social	En attente
certificat de maîtresse de maison		CPNE-FP Sanitaire social et médico-social	ingénierie en cours
Diplôme d'Etat d'aide-soignant	3	DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS (DHOS)	RNCP4495
Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social	3	MINISTERE CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES	RNCP25467
Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie	4	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	RNCP1008
Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière	5	DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS (DHOS)	RNCP230
Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	5	DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS (DHOS)	RNCP4858
Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique	5	Ministère chargé de l'enseignement supérieur	RNCP2950
Diplôme d'Etat d'ergothérapeute	6	Ministère chargé de la santé	RNCP18363

Diplôme d'Etat de psychomotricien	5	DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS (DHOS)	RNCP4861
DE - de masseur-kinésithérapeute	7	Ministère chargé de la santé	RNCP28353

4

DE - Certificat de capacité d'orthophonie	7	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	RNCP34160
Certificat de capacité d'orthoptiste	6	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	RNCP34219
DE - Infirmier de bloc opératoire	6	Ministère chargé de la santé	RNCP34862
DE - Educateur technique spécialisé	6	Ministère chargé de la solidarité Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	RNCP34828
DE - de moniteur éducateur (DEME)	4	Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)	RNCP492

## **2. Accompagner les mutations des emplois liées aux évolutions technologiques, économiques et organisationnelles du secteur d'activités**

La sécurisation du traitement et du partage des données personnelles et médicales (dans un contexte de prises en charges où le patient a affaire à une multitude d'intervenants) ou encore la sécurisation de prises en charge à distance (en particulier dans le contexte de crise sanitaire) qui reposent sur des technologies « fiables », mais aussi des compétences de gestion de projets bouleversent les fonctions administratives des établissements.

Il s'agit également d'accompagner la structuration des associations, notamment avec la mise en place de fonctions supports en ressources humaines, essentielles dans l'accompagnement des transformations associatives (à ce propos voir l'étude « Anticiper les

l'accompagnement des transformations associatives (à ce propos, voir l'étude « Anticiper les impacts RH des regroupements associatifs » de l'Observatoire de l'UNIFAF datée du mois de novembre 2015).

Les professionnels qui les occupent (agents administratifs, secrétaires médicales) doivent bénéficier de formations, sous peine d'être en risque en termes d'employabilité. Les nouvelles technologies ouvrent également de nouvelles opportunités d'évolution qui méritent d'être accompagnées.

Les professionnels concernés sont :

- Les agents administratifs,
- Les agents d'accueil
- Les secrétaires et assistant(s)

5

- Tout autre professionnel du secteur visant une des certifications visant un métier en tension listées ci-après, n'ayant pas atteint le grade de licence (niveau 6)

Les certifications visées sont :

Certification	Niveau	Certificateur	n° fiche RNCP
Technicien de l'information médicale (DU)	5	Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse	RNCP30705
Licence Professionnelle - Métiers de la santé : technologies (fiche nationale)	6	Université de Bordeaux Université de Bretagne Occidentale – Brest Conservatoire national des arts et métiers Université de Bourgogne – Dijon Université de Montpellier Aix-Marseille Université Université de Lorraine Université de Strasbourg Université de Lille Sorbonne Université UNIVERSITE DE BESANCON UNIVERSITE DE PARIS	RNCP30114
Secrétaire médicale	4	SOSIM (systèmes opérationnels et services en informatique médicale)	RNCP17204
Secrétaire médicale	4	Institut de communication médicale (ICM)	RNCP29440

Secrétaire médical(e) médico-social(e)	4	ADIEL - ACF alternance - conseil - formation (ADIEL - ACF)	RNCP25452
Secrétaire médical et médico-social	4	CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE	RNCP34063
Secrétaire médical - secrétaire médico-social	4	Croix rouge française	RNCP29378
Secrétaire médical(e) et médico-social(e)	4	Pôle formation santé	RNCP9082
TP - Secrétaire assistant médico-social	4	Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)	RNCP5863
BTS - Services et prestations des secteurs sanitaire et	5	Ministère chargé de l'enseignement supérieur	RNCP5297

6

social			
BTS - Assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen	5	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	RNCP6989
BTS - Services informatiques aux organisations	5	Ministère chargé de l'enseignement supérieur	RNCP17108
TP - Comptable assistant sanitaire et social	4	Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)	RNCP15152
Licence Professionnelle - Métiers de la GRH : assistant (fiche nationale)	6	Université Paris-Sud - Paris 11 Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne Université Paris Descartes - Paris 5 Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis Université de Pau et des Pays de l'Adour Université de Poitiers Université de Rennes 1 Université de Rouen	RNCP29806

	Université Jean Monnet - Saint-Etienne Université Paul Sabatier - Toulouse 3 Université Clermont Auvergne Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines Université d'Artois Université de Franche- Comté – Besançon Université de Bretagne Occidentale – Brest Université de Bretagne Sud Université de Caen Normandie Université Savoie Mont Blanc – Chambéry Université du Havre Université de Bourgogne – Dijon Université d'Evry-Val- d'Essonne	
--	--	--

7

	Université de Guyane Université de Limoges Université du Littoral Côte d'Opale Université Claude Bernard - Lyon 1 Université Lumière - Lyon 2 Université Jean Moulin - Lyon 3 Université Paris-Est Marne- la-Vallée Université de Montpellier Université de Nantes Université de Lorraine Université Grenoble Alpes Université de Lille Université Haute Alsace – Mulhouse Université de Picardie Jules Verne - Amiens	
Licence Professionnelle - Métiers de la GRH :	Université de Bordeaux Université de Bourgogne –	RNCP29805



formation, compétences et emploi (fiche nationale)	Dijon Université Paris-Est Marne- la-Vallée Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 Université Paris-Ouest- Nanterre-La Défense - Paris 10 Université Paris 13 Université Clermont Auvergne Université d'Orléans Aix-Marseille Université Université Grenoble Alpes Université de Rennes 2 Université de Lorraine Université de Reims Champagne-Ardenne Université de Strasbourg Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup DIJON) Avignon université Le Mans université Université de Lille	
--	--	--

8

	Université de Tours Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	
--	---	--

### **3. Développer des parcours professionnels, favoriser la promotion sociale des salariés et développer l'attractivité du secteur**

L'Enquête Emploi 2017 réalisée par l'observatoire prospectif des métiers et qualifications du secteur avait déjà mis en avant ces difficultés de recrutements externes. La pandémie n'a fait qu'aggraver la situation.

Il est rappelé que, dans le secteur d'activité, 44 % des salariés du secteur ont un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau 3. Il est urgent de permettre à nouveau aux établissements de notre secteur de faire de la promotion sociale pour des salariés qui

établissements de notre secteur de faire de la promotion sociale pour des salariés qui connaissent déjà les conditions de travail dans nos établissements et qui resteront travailler dans notre secteur une fois formés.

Les professionnels concernés sont :

- Les agents de services
- Les aides-soignants
- Les infirmiers
- Les accompagnateurs éducatifs et sociaux
- Les animateurs
- Tout autre professionnel du secteur visant une des certifications visant un métier en tension listées ci-après, n'ayant pas atteint le grade de licence (niveau 6)

Les certifications visées sont :

<b>Certification</b>	<b>Niveau</b>	<b>Certificateur</b>	<b>n° fiche RNCP</b>
Diplôme d'Etat d'aide-soignant	3	DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS (DHOS)	RNCP4495
Diplôme d'Etat d'ergothérapeute	6	Ministère chargé de la santé	RNCP18363
Diplôme d'Etat de psychomotricien	5	DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS (DHOS)	RNCP4861
DE - de masseur-	7	Ministère chargé de la	RNCP28353









4 sur 16

Afficher sur SlideShare

Vous avez aimé ce diaporama ? Partagez !

- Partager
- E-mail
- 
- 

- [What to Upload to SlideShare What to Upload to SlideShare by SlideShare 6552988 views](#)
- [Customer Code: Creating a Company C... Customer Code: Creating a Company C... by HubSpot 4874240 views](#)
- [Be A Great Product Leader \(Amplify... Be A Great Product Leader \(Amplify... by Adam Nash 1091306 views](#)
- [Trillion Dollar Coach Book \(Bill Ca... Trillion Dollar Coach Book \(Bill Ca... by Eric Schmidt 1278593 views](#)
- [APIdays Paris 2019 - Innovation @ s... APIdays Paris 2019 - Innovation @ s... by apidays 1539801 views](#)
- [A few thoughts on work life-balance A few thoughts on work life-balance by Wim Vanderbauwhede 1118320 views](#)